



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

12 JAN. 2026

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Réserve
au
Moniteur
belge

Obligation de remplir :



26008020

code

N° d'entreprise 0839.873.510

Nom

(en entier): AppTweak

(en abrégé):

Forme légale: Société anonyme

Adresse complète du siège: Avenue Louise 235
1050 Ixelles

Objet de l'acte : Constatation d'une augmentation du capital suite à l'exercice de droits de
souscription - modifications aux statuts

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ**Le treize novembre**

A 1000 Bruxelles, boulevard de Waterloo 16.

Devant nous, **Maître Géraldine ROLIN JACQUEMYNS**, Notaire à la résidence de Bruxelles (1er
canton), exerçant sa fonction dans la société à responsabilité limitée « ACTALYS, Notaires associés »,
en abrégé « ACTALYS », ayant son siège à 1000 Bruxelles, Boulevard de Waterloo 16, (...).

A COMPARU

Monsieur VERDIN Olivier Jean Marie Eric, (...), domicilié à 1050 Ixelles, Rue de l'Arbre Bénit 15, boîte
9, agissant en qualité d'administrateur-délégué de la société anonyme **AppTweak**, ayant son siège
Avenue Louise, 235 à 1050 Ixelles, ci-après la « **Société** », Monsieur VERDIN Olivier s'étant fait
substitué en vertu d'une substitution de pouvoir sous seing privé qui demeurera ci-annexée par
Monsieur WISSOCQ Guillaume Patrick Yvan, (...) domicilié à 1200 Woluwe-Saint-Lambert, Avenue J.P.
Rullens 17, ici présent.

(...)

CONSTATATION DE L'EXERCICE DES DROITS DE SOUSCRIPTION (WARRANTS)

Il résulte du formulaire relatant l'exercice des droits de souscription que mille (1.000) droits de
souscription ont été exercés (...), au prix unitaire de trente-quatre euros septante-cinq cents (€
34,75), soit une valeur totale d'exercice de trente-quatre mille sept cent cinquante euros (€
34.750,00).

En conséquence, mille (1.000) nouvelles actions ordinaires de classe B, sans désignation de valeur
nominale, ont été souscrites et intégralement libérées en espèces pour un prix total de trente-quatre
mille sept cent cinquante euros (€ 34.750,00) intégralement affecté au capital. Le produit de cette
libération a été déposé sur un compte spécial ouvert au nom de la Société auprès de la Banque (...)
portant le numéro (...). En conséquence, l'augmentation effective du capital est réalisée ; le capital
est augmenté d'un montant de trente-quatre mille sept cent cinquante euros (€ 34.750,00) et ainsi
porté de cinq millions cent septante mille trois cent cinquante et un euros cinquante-huit cents (€
5.170.351,58) à cinq millions deux cent cinq mille cent un euros cinquante-huit cents (€

Voor-
behouden
aan het
Belgisch
Staatsblad

5.205.101,58), représenté par six cent dix-neuf mille huit cent trente-cinq (619.835) actions, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune une fraction équivalente de l'avoir social, réparties comme suit:

137.523 actions de classe A,
1.000 actions de classe B,
468.845 actions de classe C,
12.467 actions de classe D,
0 action de classe E.

INTERVENTION

A l'instant, intervient le comparant qui déclare que les mille (1.000) actions de la Société qui viennent d'être émises par cette dernière ont été cédées au titulaire d'actions de classe A de la Société (à concurrence de 227 actions) et au titulaire d'actions de classe C de la Société (à concurrence de 773 actions), sous la condition suspensive de leur émission, par convention de cession d'actions de la Société signée entre parties en date du 6 octobre 2025. Par conséquent, il y a lieu de considérer dès à présent ces mille (1.000) nouvelles actions comme étant des actions de classe A.

Une copie de cette convention de cession d'actions est remise par le comparant au notaire instrumentant pour être conservée dans son dossier.

MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte qui est libellé comme suit :

« Article 5: CAPITAL

Le capital est fixé à cinq millions deux cent cinq mille cent un euros cinquante-huit cents (€ 5.205.101,58) et il est représenté par six cent dix-neuf mille huit cent trente-cinq (619.835) actions, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune une fraction équivalente de l'avoir social, réparties comme suit :

137.750 actions de classe A,
0 actions de classe B,
469.618 actions de classe C,
12.467 actions de classe D,
0 action de classe E. »

(...)

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Maître Géraldine ROLIN JACQUEMYNS, Notaire associé à Bruxelles,

Déposés en même temps :

- 1 expédition de l'acte
- 1 coordination des statuts
- 1 substitution de pouvoir